

**POSTE DE PROFESSEUR-E ORDINAIRE EN SOCIOLOGIE
AU DEPARTEMENT DE SOCIOLOGIE
de la Faculté des sciences économiques
et sociales de l'Université de Genève**

Cahier des charges et conditions

Charge	Professeur-e ordinaire à 100%.
Titre exigé	Doctorat ou titre jugé équivalent.
Enseignement	Charge complète, soit 6 heures d'enseignement à tous les niveaux, répartis initialement comme suit : 2 heures annuelles d'enseignement au niveau du 1er cycle du Baccalauréat, 2 heures annuelles d'enseignement au niveau du 2ème cycle du Baccalauréat, 2 heures annuelles d'enseignement au niveau de la Maîtrise et au niveau doctoral. Thématiquement, ce-tte candidat-e devra donner des enseignements en sociologie générale et en analyse des dynamiques contemporaines de la société.
Recherches	Ce-tte candidat-e sera appelé-e à développer des activités de recherche s'inscrivant dans les collaborations pluri- et interdisciplinaires, tant au niveau de la Faculté que de l'Université. Il-elle aura également la responsabilité de diriger des travaux de fin d'études (rapport de recherche, mémoire de maîtrise) et de thèses de doctorat.
Qualifications requises	Le-la candidat-e devra en outre avoir fait preuve, par ses publications, d'une excellence dans le domaine de la sociologie reconnue sur le plan international. Ce-tte candidat-e devra avoir la capacité d'enseigner en anglais (2 des 6 heures).
Orientations	Investissement dans les dimensions macrosociologiques (sociétés contemporaines comparées) ; forces méthodologiques, notamment en méthodes quantitatives ; orientation à la recherche théorique comme empirique et capacité à mener des recherches en commun.
Autres responsabilités	Le-la candidat-e assumera la responsabilité des tâches de gestion et d'organisation qui sont liées aux domaines qui lui sont attribués au sein du département et de la Faculté. Il-elle doit être prêt-e, le cas échéant, à assumer d'autres charges dans le cadre de l'Université.
Entrée en fonction	1er février 2008 ou date à convenir.
Traitement	Classe 30/00 à 30/15 (146 785,- fr. à 201 835,- fr., par an pour un taux d'activité de 100% selon barème du 1.2007). Le maximum est atteint en neuf étapes, sous réserve d'un blocage temporaire de la progression par décision du Conseil d'Etat.
Prévoyance sociale	Les enseignants de l'Université de Genève sont obligatoirement affiliés à la Caisse de Prévoyance CIA de l'Etat de Genève.
Documents à déposer	2 exemplaires du curriculum vitae et de la liste des publications, en tête de laquelle le candidat voudra bien indiquer les 5 ou 6 publications qui lui paraissent les plus représentatives de ses travaux (joindre deux jeux de ces publications). Le candidat voudra bien donner une liste de 4 personnes susceptibles de fournir une lettre de référence.
Dépôt des candidatures	La candidature et les documents doivent parvenir au secrétariat du décanat de la Faculté des SES, Uni-Mail, Boulevard du Pont-d'Arve 40, CH-1211 Genève 4, avant le 21 décembre 2007.

NB : Désirant associer tant les femmes que les hommes à l'enseignement et à la recherche, l'Université, dans une perspective de parité, encourage les candidatures féminines.

Genève, le 8.10.07